

Certificat d'études secondaires. Enseignement secondaire des jeunes filles. Université de France. Académie de Paris

Numéro d'inventaire : 2016.15.1

Auteur(s) : Georgina Boegner

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1897

Inscriptions :

- timbre humide : Université de France - Académie de Paris

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Imprimé complété à la main. Entouré d'une frise décorative.

Mesures : hauteur : 34,8 cm

largeur : 45 cm

Notes : Retranscription des notes obtenues.

Mots-clés : Diplômes

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Paris

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

ACADÉMIE de Paris

CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le Recteur de l'Académie de Paris
Vu le décret du 14 janvier 1882, article 5;
Vu l'arrêté du 28 juillet 1882;
Vu l'attestation de la Directrice du Lycée Molière de Paris, constatant que M^{lle} Bagner Marguerite Marie Antoinette
élève du Lycée Molière de Paris, née à Paris, département de la Seine, le 18 Septembre 1871,
a justifié des connaissances comprises dans le programme de la Troisième année, par un examen où elle a mérité les notes suivantes :

Morale.	Bien	Arithmétique et Géométrie.	B. Bien	Musique vocale.	B. Bien
Langue et Littér. françaises. — Littér. anciennes. A.B. Bien		Physique et Chimie.	Bien	Gymnastique.	Bien
Langues vivantes.	B. Bien	Physiologie, Economie domestique et Hygiène.	B. Bien	Travaux à l'aiguille.	B. Bien
Histoire générale et nationale. — Géographie. A.B. Bien		Dessin.	B. Bien		

Vu l'admission au Certificat prononcée par le Jury d'examen, à l'unanimité des suffrages;
Délivre par le présent à M^{lle} Bagner Marguerite Marie Antoinette le Certificat d'études secondaires, institué par le décret du 14 janvier 1882.
Fait à Paris, le 21 Juillet 1897.

Le Secrétaire de l'Académie,
Buon

N° 1

Le Recteur de l'Académie de Paris, certifie que M^{lle} Bagner élève du
a subi avec succès l'examen de passage de 4^e en 5^e année.

Fait à Paris, le 21 Juillet 1897.

Le Secrétaire de l'Académie,
N°

Le Recteur de l'Académie,

1. Lysée ou Collège. — 2. Majorité ou majorité.

Paris. Deutscher, Imprimeur. 37 x 415.